

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE CORSEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU PETR DU PAYS DE BALAGNE

SÉANCE DU LUNDI 7 AOÛT 2023

L'an deux mille vingt-trois et le sept du mois d'août, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur SEITE Jean-Marie.

Présents : ACQUAVIVA François-Xavier, BASTIANI Angèle, CAPINIELLI Marie-Josèphe, CECCALDI Attilius, GUIDONI Pierre, MARCHETTI François-Marie, POLI Pierre, ROSSI François, SEITE Jean-Marie,

Secrétaire de séance : François-Marie MARCHETTI

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil 10		
Présents 9	Absents 1	Excusés 1
VOTE PUBLIC		
Pour 9	Contre 0	Abstentions 0

Délibération n°2023/024

Date de convocation : 31/07/2023

Date d'affichage : 08/08/2023

OBJET : Election du Vice-Président du PETR du Pays de Balagne

Il est constaté que les membres présents ou représentés constituent ensemble plus de la moitié des membres du Comité, et qu'en conséquence le Comité Syndical est habilité à prendre les délibérations en vertu de l'ordre du jour.

Le Président propose au Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du pays de Balagne d'élire le Vice-président dans les conditions réglementaires après un appel à candidatures.

Il explique que l'élection du Vice-président se déroule au scrutin secret à la majorité absolue et rappelle que s'il s'avère, qu'après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le Président précise que le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Dans un souci d'équité territoriale, le Président propose que le vice-président soit un délégué de la Communauté de communes d'Ile-Rousse Balagne.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Président demande s'il y a des candidats à l'Élection de la Vice-Présidence du PETR du pays de Balagne.

Monsieur POLI Pierre fait acte de candidature.

Premier tour du scrutin : le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après ;

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	9
Suffrage nul ou blanc	0
Suffrages exprimés	9
Majorité absolue	6

Monsieur POLI Pierre ayant obtenu la majorité absolue a été élu Vice-Président et a été immédiatement installé.

Pour extrait conforme.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,

Le Président du PETR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20230807-2023-024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/08/2023

Affichage : 08/08/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

